

<http://www.essaillon-sederon.net/Les-petits-evenements-qui-ont-ponctue-la-vie-de-nos-ancetres-en-1703>

Lou Trepoun 41

Les petits évènements qui ont ponctué la vie de nos ancêtres en 1703

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 40 à 49 - Lou Trepoun 41, Dec-2006 -

Date de mise en ligne : jeudi 17 octobre 2013

Date de parution : décembre 2006

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Après les années 1700, 1701, 1702, nous continuons notre périple au travers des registres paroissiaux et consulaires [\[1\]](#) pour approcher celles et ceux qui nous ont précédés sur cette terre séderonnaise au tout début du XVIII^e siècle...

Dans les registres paroissiaux de Séderon on relève 42 actes pour l'année 1703 : 22 baptêmes (pour 23 naissances en raison de jumeaux), 4 mariages et 16 décès.

Parmi les naissances, on compte 13 garçons et 10 filles. Le nombre de naissances reste relativement variable d'un mois à l'autre comme les années précédentes. Ainsi, on ne recense aucune naissance en mai. La période de procréation estivale correspondante (août) impliquait de lourds travaux qui faisaient baisser la fertilité des femmes...

Les prénoms à la mode cette année là sont Marie, Anne et Isabeau pour les filles et Jean et Joseph pour les garçons... On ne constate guère d'innovations par rapport aux années précédentes.

Les 4 mariages sont ceux de 4 jeunes filles de Séderon et de jeunes hommes d'Orpierre, de Villefranche, de Ferrassières et de Valbelle...

En ce qui concerne les décès, un quart touche les enfants de moins d'un mois, près d'un tiers ceux de moins d'un an. Plus de 56 % des décès frappe des personnes de moins de 30 ans... Seulement 31,25 % des actes de sépulture concernent les personnes de plus de 60 ans. Ces derniers, des seniors, comme on se plaît à les appeler aujourd'hui font figure de survivants à l'époque. On peut d'ailleurs les citer : Estienne Reynier (mari de Anne Bonnefoy), de même que Françoise Coste (veuve de Manuel Reynard) et Anne Chastel (veuve de Laurens Clavel) décèdent à l'âge de 60 ans environ. Françoise Michel (épouse de Jacob Roubaud) décède à l'âge de 70 ans et enfin Antoine Bonnefoy (mari de Isabeau Laurens) décède à l'âge de 80 ans...

Les registres de délibérations consulaires nous précisent que l'assemblée fut réunie 7 fois au cours de l'année 1703. Les deux consuls étaient alors Jean Jullien et François Dulci.

Le 21 février, il est constaté par l'assemblée « *que le pont construit au bout du village et ou tous les habitants et passans estrangers passent est en partye ruiné et l'autre partye en danger de " tomber " aussi et ou il pourroit arriver quelque obstacle facheux, pour lequel la communauté pourroit estre reprochable quoi quelle ne soit point sujette a la reparation dudict pont mais bien le Seigneur du lieu duquel en tire le peage* ».

De plus il est relevé « *que les habittans en general se plaignent deppuis quelque temps que les moullins n'estant pas a l'estat leur gatte leur farine...* » ; « *secondemant encore une perte faisant cuire leur pain au four banal du Seigneur ... qui consume la moitye plus de boys quil ne feroit estam encore une grosse perte aux habittans qui doresnavant ne treuvent pas de bois pour leur chauffage* ».

Enfin, il est relevé « *qu'il seroit necessaire de se prevenir contre ceux qui ont fait tire de pierre au dessus du pont neuf de la communauté qui en lescroullant ont desmoli presque toute les murailles que la communauté avoit fait faire de neuf deppuis ledict pont jusques a leyssoisillon, ce qui a causé un mauvais chemin dangereux* ».

Suite à ces plaintes, les consuls sont chargés « *de faire dresser une sommation qui contiendra le fait tant des moullins, four... et la faire signifier audict Seigneur en la personne de son rantier pour lui mettre en nottice lesdicts faicts affin qu'il lui plaise de donner ordre a toutes les reparation qu'il convient estre faictes pour metre lesdicts pont, moulin et four en l'estat* ». Les consuls sont aussi chargés de faire réparer les murailles du pont neuf « *par ceux qui ont causé la desmollition* ».

Le 25 février, Gaspard Bonnefoi demande à la communauté « la somme de 232 livres qu'il dict pour reste de ce qu'il a desbourser pour faire chattier les 5 volleurs qui furent punis en ce lieu au jour de la foire du mois dernier » mais le conseil précise « que la demande dudict Bonnefoi ... ne regarde point du tout la communautte ».

Le 15 juillet, les consuls proposent de « faire une imposition pour parer ce que la communautte doit paier la courante année tant pour les deniers du Roy et du pais que pour la despence des logements que le dict lieu a soufert cette mesme année ... et plus ce qui est encore deub a Sr Gaspard Bonnefoi ». Il alors convenu d'imposer « une tailhe a raison de vingt un florin pour chacun florin cadastral ». Lors du conseil, il est aussi rappelé « qu'il est de toute necesite de faire releuver les murailles du ... pont a ceux qu'il ont cause la ruisne ... d'autant mieux que nous sommes a temps convenable et sy ne le veullent faire amiablement de leur faire instance pour ce sujet ».

Le 14 octobre, les consuls informent le conseil que la communautte va devoir loger trois régiments. Il faut donc impérativement prévoir les fournitures nécessaires ce qui semble difficile étant donné « la pauvreté et l'impuissance du lieu ». Les consuls sont donc « députés à Aix pour prier et requérir messieurs les procureurs du pays ... de vouloir accorder a la dicte communautte mil livres d'avance ». Les consuls sont aussi chargés de mettre « a l'ancre la fourniture et estappe de pain, vin, viande, foin et avoine ».

Le 8 décembre, les consuls informent qu' « André Dethes leur a fait acte de sommation portant de luy payer l'annesse qu'il avoit emprunte de Louis Dethes son nepveu et quelle lui fus prise par les soldats du second bataillon en dernier lieu logé en ce lieu... ».

Le 27 décembre, les chefs de famille du village se réunissent car « de coustume tel jour qu'aujourd'hui a este procede à la nomination et eslection du nouveau estat de consuls, tresorier, extimateurs audicteurs de comptes pour telles charges exercer l'annee suivante (...) mil sept cent quatre ». Les consuls précisent « que quoi qu'ils ayent peu faire pendant leur annee de consullat ils n'ont peu faire observer la pollice ni les delliberations de ladicte communauté portant les reglemants faicts pour la concervation des bois et patturages du devers de St Baudille pour raison de quoi plusieurs habittans contreviennent y couppant le bois dans la nuict et mesme de jour ; ayant mesme par les precedentes delliberations arresté que nul habictan ne pourroit faire aulcune rame ou " feullo " au bois de la combe du Met et quil seroit reserve la moitye ladicte combe ou l'on ne pourroit couper aulcun bois par quel uzage que ce fust pour laisser grossir le bois (...) » car « l'on a peyne presentement de treuver de bois pour le chauffage audict lieu »...

« Surquoy ledict conseil a delliberé apres que les consuls ont presente pour premier consul Dominique Bonnefoi, Anthoine Reynaud et Jean Dethes, et les voix (...) par plurallite dicelle a este nomme par premier consul ledict Dominique Bonnefoi et pour second consul par mesme plurallite a este nomme Anthoine Girard (...) pour servir l'annee prochaine 1704 et quant a la nomination de tresorier et d'audicteurs de comptes ledict conseil a renvoye de le faire jusqu'au rettour dudict Dominique Bonnefoy ». En ce qui concerne le problème de la protection des bois et herbages de St-Baudille et de la combe du Met, le conseil précise à nouveau que tout prélèvement est interdit et que tout contrevenant s'expose à payer une amende...

Romain Dethès

Dans nos autres bulletins de l'Essaillon :

Séderon il y a 300 ans— [Les petits évènements qui ont ponctué la vie de nos ancêtres en 1700](#) — [Les petits évènements qui ont ponctué la vie de nos ancêtres en 1701](#) — [Les petits évènements qui ont ponctué la vie de nos ancêtres en 1702](#) — Les petits évènements qui ont ponctué la vie de nos ancêtres en ... —

Références

- Registres paroissiaux de Séderon, Mairie de Séderon.
- Registre des délibérations consulaires, Archives Départementales de la Drôme, (cote 2E14187).

[1] L'orthographe des noms, termes des passages cités entre guillemets a été respectée sous réserve d'erreur de transcription (les passages dont la transcription est incertaine sont soulignés). Seules des majuscules ont été rajoutées aux noms propres.